



ASSEMBLEE GENERALE DU S.V.C.T SAISON 2019

21 Novembre 2019 – Maison des Associations – 18 h 30

RAPPORT SECURITE SAISON 2019

COMPORTEMENT

Même si globalement nous pouvons noter le bon comportement d'ensemble cette saison au vu du nombre de sorties effectuées et de kilomètres parcourus il a été relevé quelques points négatifs qui ne devraient pas se produire.

Nous n'avons pas eu cette année à déplorer d'accident lors des sorties dominicales ni au cours de nos sorties extérieures dans les clubs voisins.

Toutefois, lors de la Semaine Fédérale un de nos licencié Serge Radiguet a fait une chute alors qu'il était presque à l'arrêt en heurtant une bordure de trottoir. Au départ sans gravité, mais par la suite Serge a ressenti une douleur, puis une gêne qui n'est toujours pas solutionnée.

Jean Louis Flahaut lors d'une sortie en montagne a chuté dans un virage pendant une descente de col. Résultat fracture du col du fémur qui a nécessité une hospitalisation.

Dans ces deux cas pas de déclaration d'accident. Ce n'est pas normal.

Encore une fois je rappelle qu'il est indispensable de faire une déclaration sur le site fédéral et d'informer au plus vite le Délégué Sécurité et le Président même si ce dernier est immédiatement mis au courant par un message automatique de l'assureur dès que la déclaration a été effectuée.

RAPPEL DE QUELQUES REGLES DU CODE DE LA ROUTE APPLICABLES AUSSI AUX CYCLISTES

- En cas de brouillard ou de mauvaise visibilité le port du gilet jaune fluorescent est obligatoire. (Il est donc nécessaire de toujours l'avoir sur soi.)
- Il est toléré de rouler à deux de front mais **l'article R431-7** impose de se mettre en file indienne dans les circonstances suivantes :
- Lorsqu'un véhicule annonce son approche et dans tous les cas ou les conditions de circulation l'exigent.(route étroite, passage sous pont ou tunnel étroit, manque de visibilité, etc..)
- **Au feu rouge et au stop et en cas d'intersection avec une route à grande circulation même s'il n'y a pas de stop, c'est arrêt obligatoire.**
Attention.. ! ça peut coûter très cher dans tous les sens du terme.... !



QUELQUES RAPPELS DE BON SENS

- **Lors d'une crevaison ou incident mécanique, ne pas rester groupé sur la chaussée.**
- Emprunter les pistes cyclables lorsqu'elles existent.
- Attention à l'angle mort lors d'un arrêt aux feux tricolores.
- En groupe respecter une distance de sécurité.
- Tendre le bras pour tout changement de direction et informer les autres cyclos de tout problème survenant de façon brutale.
- Pour les vététistes il est indispensable de respecter le code de la route également notamment lorsqu'il s'agit de quitter un chemin pour emprunter une route ou lors d'une traversée de route.
- Dans tous les cas que ce soit sur route ou sur les chemins il faut rester vigilant car un accident peu toujours se produire. Nous ne sommes pas à l'abri, nous ne sommes pas les seuls usagers.
- Il est bon d'insister que même sur les voies cyclables il faut être vigilant notamment en période de chute des feuilles et de pluie qui rend le revêtement glissant.

**Le délégué Sécurité
Philippe DUPART**